



ANTI-LIMACES & ESCARGOTS PLUS (3%)

Granulés prêts à l'emploi concentrés

Composition

Phosphate ferrique dihydraté 2,96% p/p.

Disponible en étui de 425g, 750g, 900g, 1,2 kg et en format promo 1,2kg +200g offerts et 750g + 20% offerts.

Produit utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Description

MOLLUSCICIDE DE BIOCONTRÔLE - Formule prête à l'emploi, sous forme de granulés à base de phosphate ferrique, un minéral présent dans le sol.

Après avoir consommé les granulés, les limaces et escargots cessent de s'alimenter et se retirent dans leurs abris pour mourir, ne laissant aucune trace de bave. Formulation résistante à la pluie jusqu'à 14 jours. La formule concentrée permet le traitement d'une grande surface.

Les granulés peuvent s'appliquer sur le sol de toutes cultures, y compris potagères et ornementales.

Méthode d'application

Les granulés doivent être appliqués dès les premiers signes de dégâts, de préférence en fin de soirée ou tôt le matin, dans des conditions légèrement humides, lorsque les limaces sont les plus actives.

L'application peut être répétée au minimum 1 semaine plus tard s'il ne reste aucun granulé de l'application précédente à la surface du sol. Répéter l'opération au maximum 4 fois par an si nécessaire.

Épandre régulièrement et de manière homogène autour des plantes et non sur les feuilles, les fruits ou légumes à traiter. Attendre minimum 1 jour avant de récolter les fruits ou légumes traités.

Dosage

Dose maximale : 0,7 g/m².

CIBLES

Limaces et escargots

PÉRIODE D'APPLICATION

Dès le début de l'infestation

SURFACE TRAITÉE

425g: 610 m²

750g: 1075 m²

900g: 1285 m²

1,2 kg: 1715 m²

RÉFÉRENCES

MO-FER-01008 (900g): 12/ carton

MO-FER-01009 (1,2 kg): 8/ carton

MO-FER-01018 (425g): 12/ carton

MO-FER-01019 (750g): 12/ carton

MO-FER-01021 (750g + 20%): 12/ carton

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT. Nom homologué : DOFF ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS PLUS N°d'AMM : 2200068

Détenteur de l'AMM : DOFF PORTLAND LIMITED, Aerial Way, Off Watnall Rd., Hucknall, Nottingham NG15 6DW, Royaume-Uni

Composition 29,6 g/kg phosphate ferrique dihydraté

Responsable de la mise sur le marché : ARMOSA SAS, 65, allée de gromelle, 84270 Vedène, France (IF00065)

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural) et sur le site

<https://ap.ecocert.com/intrants/?liste=-france&=fr&ok>

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter ephy.anses.fr

et/ou www.phytodata.com.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande (www.armosa.eu). EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P501 Eliminer le contenu conformément à la réglementation nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas jeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau le produit non utilisé. Dangereux pour les vers de terre et autres organismes du sol.

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,

Parc de la croisée, B1-B2

93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJJS170124



ARMOSA